

RD-CONGO



# LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3769 - JEUDI 25 JUIN 2020

## COVID-19

# Le déconfinement progressif de la Gombe soumis à des préalables

Les autorités congolaises ont fixé au 29 juin le début du déconfinement progressif de la commune de la Gombe considérée comme l'épicentre de la pandémie du coronavirus. Mais, selon le compte-rendu de la réunion présidée dernièrement par le Premier ministre fait par le porte-parole du gouvernement, ce déconfinement est soumis à des préalables.

Le gouvernement insiste sur le respect des gestes barrières édictés par l'Organisation mondiale de la santé et la cellule de riposte à la covid-19 ainsi que sur le maintien de la fermeture de certaines activités dont le Grand Marché, les écoles, les universités, les bars et discothèques, les églises, etc.

Page 3



Une barrière de la police et des dispositifs de lavage des mains

## RÉFORMES JUDICIAIRES

### Trois propositions de loi perturbent la sérénité à l'Hémicycle

LUDPS, qui juge anticonstitutionnels ces trois projets de loi initiés par leur partenaire du FCC à l'Assemblée nationale, a vu ses militants assiéger le 24 juin le Palais du peuple et se livrer à des actes de vandalisme pour empêcher leur adoption. Pour les manifestants qui y voient là une tentative du FCC de museler le système judiciaire tout en mettant un bémol à la dynamique de l'Etat de droit, il faut empêcher à tout prix l'adoption desdits projets de loi.

Les réformes envisagées sont perçues par les « ultratshisekedistes » comme une manœuvre dilatoire du FCC visant à confisquer le pouvoir des procureurs de la République et, surtout, à couvrir les délits et crimes commis durant le règne au pouvoir de Joseph Kabila.

Page 2



Forte agitation mercredi devant le Palais du peuple

## PROCÈS 100 JOURS

### La justice congolaise à la recherche de Jeannot Muyima Ndoole



Le substitut du procureur général a établi, le 23 juin, un avis de recherche de l'un de trois premiers condamnés dans l'affaire du Programme de cent jours du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, dans lequel il recommande à la justice de rechercher, d'appréhender et d'acheminer sous bonne escorte le fugitif.

Dans un document adressé au commissaire provincial de la Police nationale congolaise, Yves Mwepu Ilunga exhorte ce dernier à entreprendre d'intenses recherches afin de retrouver le nommé Jeannot Muhima Ndoole condamné à deux ans de travaux forcés pour détournement des deniers publics.

Page 4

## V.CLUB

### Delou Mulumba brigue la section football

Supporter de V.Club et actuellement président de la commission générale des supporters, Delou Mulumba s'est porté candidat à la présidence de la section football des Dauphins Noirs. Cadre à l'Institut national de préparation

professionnelle, il a affirmé qu'il fera tout ce qui est à son pouvoir pour rendre la section football autonome tout en apportant des innovations. Notons que pour le poste de président de coordination, trois

candidats se sont déjà manifestés, notamment Eugène Diomi Ndongala, Mboyo Ilombe, alias Pelé Mongo, et Danielle Alice Netter, une femme d'affaires israélo-américaine.

Page 4

## RÉFORMES JUDICIAIRES

## Trois propositions de loi perturbent la sérénité à l'Hémicycle

L'UDPS, qui juge anticonstitutionnels ces projets de loi initiés par leur partenaire du FCC à l'Assemblée nationale, a vu ses militants assiéger le 24 juin le Palais du peuple et se livrer à des actes de vandalisme pour, disent-ils, empêcher leur adoption par les députés.

La journée du 24 juin n'aura pas été de tout repos pour les forces de l'ordre dont la capacité de contenir les manifestants de l'UDPS a été mise à rude épreuve. Autour de l'Hémicycle du Palais du peuple, point de chute de leur croisade, ces militants venus de quatre coins de la capitale ont fait du boucan, prêts à réduire en cendre le siège de l'institution parlementaire. Des centaines des motocyclistes clamant leur appartenance à l'UDPS ont brûlé des pneus et saccagé tout autre symbole visible du Front commun pour le Congo (FCC). Certains cadres de ce regroupement politique ont vu leurs maisons et immeubles saccagés à l'instar d'André Kimbuta, Ngoy Kasanji et Jean Marie Kassamba. « La tension était telle qu'on a frôlé la catastrophe », a expliqué un député national, empêché avec tous ses collègues d'accéder dans l'enceinte du Palais du peuple. Les « wewa », ces ultra tshisekedistes ont fait la loi, jusqu'à perturber l'agenda de deux chambres du Parlement qui n'ont pas pu se réunir. Les éléments de la police, qui ont reçu des instructions nettes de ne pas user des tirs à balles réelles, ont eu recours aux gaz lacrymogènes pour tenter de disperser les manifestants, souvent sans succès. L'objectif visé par les manifestants était de ne pas

laisser passer les trois projets de loi initiés par les députés du FCC, Aubin Minaku et Garry Sakata, en rapport avec les réformes judiciaires.

Jugées recevables, les trois propositions de loi sont en cours d'examen à la commission PAJ pour amendement avant son adoption à la plénière. Pour les manifestants qui y voient une tentative du FCC de museler le système judiciaire en RDC tout en mettant un bémol à la dynamique de l'Etat de droit, il fallait empêcher, à tout prix, l'adoption desdits projets de loi qualifiés d'anticonstitutionnels. Chauffés à blanc par des politiciens réfractaires à l'idée de réformer le secteur judiciaire, les militants de l'UDPS ont tenté de se faire justice. Au nombre d'arguments brandis pour réfuter les propositions de loi en question, il est fait état, entre autres, de la volonté de leurs initiateurs de renforcer le pouvoir d'injonction du ministre de la Justice en lui permettant de sanctionner, par mesures conservatoires, certains magistrats reconnus coupables d'infractions.

Bien plus, cette tentative est perçue comme une manœuvre dilatoire du FCC visant à confisquer le pouvoir des procureurs de la République et, surtout, à couvrir les délits et crimes commis durant le règne au pouvoir de Joseph Kabila.



Forte agitation ce mercredi devant le palais du peuple.jpg

Le regroupement politique de l'opposition « Lamuka » est allé même plus loin en parlant d'un coup fatal porté sur le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs dans la mesure où cette initiative « présente un risque d'intrusion du gouvernement dans l'activité quotidienne du magistrat et celle du Conseil supérieur de la magistrature d'une part et d'annulation du pouvoir de l'action du ministère public d'autre part ».

Une opinion que ne partagent pas les membres du FCC. Ces derniers estiment que les trois

propositions de loi ne heurtent ni l'indépendance du pouvoir judiciaire, ni la séparation des pouvoirs, proclamées et garanties par la Constitution du 18 février 2006. Selon eux, les trois projets de loi sous examen au niveau de l'Assemblée ne visent que le renforcement des dispositions de la Constitution, et rien de plus.

Notons qu'au nombre d'innovations introduites par ces projets de loi figure l'Institution d'une conférence de procureurs comme cadre de concertation et d'échange en vue de la définition de la po-

litique criminelle, présidée par des ministre de la Justice. Ils prévoient également la possibilité pour le ministre de la justice de prendre des mesures conservatoires à l'encontre d'un magistrat du parquet défailant sans définir les cas considérés comme de défaillance). Le ministre de la justice peut également, selon ces initiatives de loi, interférer dans le choix et nomination des magistrats de la Cour constitutionnelle. Dossier à suivre.

Alain Diasso

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

## Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

## Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Eilon  
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,  
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :  
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (Cheffe de service)

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa  
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

## PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)  
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

## Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

## Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,  
Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé  
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo  
IMPRIMERIE  
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba,  
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo  
Tél.: 06 700 09 00  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## COVID-19

# Les effets des mesures contre la pandémie vont perdurer

**Le déconfinement partiel de la commune industrielle de la Gombe ne jettera pas les bases d'une reprise des activités économiques. En effet, d'autres mesures complémentaires s'avèrent indispensables pour la relance économique, notamment la création d'un fonds de soutien pour le monde des affaires.**

La fermeture de la Gombe durant plus de trois mois a suscité de nombreuses réactions dans le milieu des affaires en RDC. Pour cause, cette commune représente indiscutablement le centre des affaires de la capitale, Kinshasa. Pour la Fédération des entreprises du Congo (FEC), la crise économique et financière est bien là. En plus d'une ouverture de la Gombe pour redynamiser l'activité économique, il convient

également d'inciter les autorités RD-congolaises à comprendre que le pays n'a d'autre choix que de vivre avec la covid-19 comme dans le reste du monde. Une telle attitude devrait aider la mise en œuvre des politiques nationales aux effets moins dévastateurs sur l'économie nationale.

Selon la FEC, les effets des mesures draconiennes contre la covid-19 prendront du temps à s'estomper. Et les chiffres dispo-

nibles peuvent attester du gouffre dans lequel se trouve actuellement l'économie nationale. Beaucoup d'industries tournent actuellement au ¼ de leurs capacités normales. L'on compte aujourd'hui six secteurs d'activités fortement touchés directement par la covid-19. Parmi eux, il y a bien entendu la manufacture (production des boissons alcoolisées ou non, etc.), la vente des billets par les compagnies aériennes,

etc. L'interdiction des vols et la limitation de la mobilité des personnes et services sont responsables directement de ce décrochage.

Par ailleurs, la FEC parle également des effets de la covid-19 sur l'entrepreneuriat. 21 % d'entreprises ont arrêté leurs activités à la suite de la covid-19, 41 % ont suspendu leurs investissements et 14 % ont enregistré des pertes sur leurs activités évaluées à plus de 75 % du chiffre d'affaires

de l'année précédente. L'on ne compte plus les licenciements dans les entreprises. Au moins 16 % des entreprises ont suspendu les contrats de travail avec leur personnel et 21 % sont restés avec moins de la moitié des effectifs. Cette situation conduira forcément à un manque à gagner car l'Etat RD-congolais ne pourra pas espérer mobiliser davantage ses recettes pour l'exercice 2020.

*Laurent Essolomwa*

## Le déconfinement progressif de la Gombe soumis à des préalables

**Le gouvernement insiste sur le respect des gestes barrières édictés selon les recommandations de l'OMS et la cellule de riposte ainsi que sur le maintien de la fermeture de certaines activités dont le grand marché, les écoles, les universités, les bars et discothèques, les églises, etc.**

Les autorités congolaises ont fixé au 29 juin le début du déconfinement progressif de la commune de Gombe, considérée comme l'épicentre de la pandémie. Mais, selon le compte-rendu de la réunion présidée par le Premier ministre Sylvestre Ilunga fait par le porte-parole du gouvernement, Jolyno Makelele, ce déconfinement est soumis à des préalables.

Le plan de déconfinement établi prévoit que les entreprises, les banques, les magasins, les supermarchés, les entreprises de télécommunication, les établissements, services et institutions publiques, les sociétés commerciales et industries, ainsi que les restaurants et cafés seront les premiers à reprendre les activités. Le rehaussement des effectifs dans les cabinets ministériels est également parmi les priorités.

Cette reprise d'activités est, par ailleurs, soumise au respect des gestes barrières mis en place par les autorités sanitaires conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Comité multisectoriel de lutte contre la pandémie du coronavirus. Dans le nombre de ces gestes barrières, il y a notamment la désinfection des lieux, la



*Une barrière de la police et des dispositifs de lavage des mains/DR*

pose des barrières et des dispositifs de lavage des mains devant chaque magasin et la prise de température. Il est également recommandé le port obligatoire des masques, la distanciation physique, le réaménagement des horaires, les dispositifs de nettoyage des lieux après fermeture, le suivi de l'état de santé du personnel, le renforcement de la communication et de la sensibilisation ainsi que la multiplication des points

de contrôle et d'information dans toutes les communes de la capitale.

Dans le cadre de ce déconfinement, l'autorité a décidé de la levée des barrières à l'entrée de la commune de la Gombe, alors que pour le transport, les mesures de distanciation et du port obligatoire des masques restent de mise. Le marché central et les commerces avoisinants, dans un rayon de 150 m, resteront, eux

également fermés. Seront encore maintenus la fermeture des discothèques, bars, terrasses, écoles, universités et instituts supérieurs ainsi que les églises et les stades. Les mesures prises en ce qui concerne l'organisation de deuils dans les salles et la gestion des obsèques restent également maintenues. Aussi le gouvernement a-t-il prohibé le commerce et restaurants communément appelés malewa.

*Lucien Dianzenza*

### AFFAIRE PROGRAMME DE 100 JOURS :

## La justice recherche Jeannot Muyima Ndoole

**Le substitut du procureur général a établi, le 23 juin, un avis de recherche de l'un de trois premiers condamnés dans l'affaire du programme de 100 jours du chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, dans lequel il recommande à la justice de rechercher, d'appréhender et d'acheminer sous bonne escorte le "fugitif".**

Dans le document adressé au commissaire provincial de la Police nationale congolaise, Yves Mwepu Ilunga attend du numéro un de la police/ville de Kinshasa «d'entreprendre d'intenses recherches pour retrouver le nommé Jeannot Muhima Ndoole. Le substitut du procureur général note que l'intéressé a été condamné pour détournement des deniers publics. Il appelle le chef de la police de la capitale à se référer au présent avis de recherche, sollicite de lui, en cas de la découverte du fugitif, de l'appréhender et de l'acheminer sous bonne escorte au Parquet de grande instance de Kinshasa/Gombe. Ce haut magistrat attend également de tous les dépositaires de la force de l'ordre de prêter mains fortes pour l'exécution de cet avis de recherche en cas de nécessité.

Il est rappelé que l'avocat de Jeannot Muhima cité dans les publications sur les réseaux sociaux avait indiqué que son client, condamné à deux ans des travaux forcés dans le cadre du premier procès de cette affaire liée au programme de cent jours, ne se serait pas soustrait à la justice mais il serait plutôt malade et hospitalisé dans une institution sanitaire de la capitale.

*J.L.D*

## RUGBY

# La Fécorugby envisage la reprise de ses activités en juillet

Après plus de trois mois d'inactivité à cause de l'état d'urgence sanitaire décrété à la suite de la pandémie de Covid-19, le rugby congolais pourrait reprendre.

La Fédération congolaise de rugby (Fécorugby) envisage de reprendre ses activités en juillet, en espérant la levée définitive de l'état d'urgence sanitaire décrété depuis mars dernier par le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, à la suite de la lutte contre la propagation de la pandémie actuelle. L'annonce est faite par le secrétaire général de la Fédération, Achille Nsungani. La Fécorugby, a-t-il ajouté, a pris cette option de reprise en juillet au cours d'une réunion du comité fédéral élargie aux membres des commissions spécialisées.

Outre le point traitant de la reprise des activités de rugby en juillet prochain, l'évaluation des activités de la saison 2019 et la situation des ligues provinciales ont aussi constitué des sujets abordés au cours de la dite réunion fédérale. Enfin, apprend-on, la Fécorugby projette l'organisation d'un match amical en mémoire du président de la Ligue du Kongo central, Thierry Supa, décédé dernièrement. Toutes les activités liées au rug-



Un match de rugby des Léopards de la RDC

by ont été stoppées à cause de la covid-19. Aussi joueurs, cadres techniques et agents de l'administration de la Fédération ont été invités, au cours de la réunion fédérale, au respect des gestes barrières dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

Le rugby ne draine pas la masse en RDC, particulièrement à

Kinshasa. Féru de cette discipline, Olivier Sabity plaide en début mai dernier dans les médias pour l'émancipation de cette discipline sportive avec l'implication du ministre des Sports, Amos Mbayo Kitenge. Il militait pour la reprise des tournois provinciaux de rugby sur la base d'un calendrier bien

confectionné, l'existence d'un championnat national. Il évoquait aussi la construction des infrastructures adaptées à la discipline, et la prise en charge des athlètes.

Rappelons que, en septembre 2018, la RDC avait remporté le championnat d'Afrique de Rugby à 7 de la zone centre sud.

Les Léopards rugby avaient d'abord battu successivement le Congo-Brazzaville (10-0), le Lesotho (33-5) et le Burundi (29-5). En demi-finale de la compétition, ils avaient eu raison des Burundais (10-7), avant de s'imposer en finale face aux joueurs de Lesotho (15-5).

**Martin Engimo**

## V.CLUB

## Delou Mulumba brigue la section football

Supporter de V.Club depuis sa tendre jeunesse et actuellement président de la commission générale des supporters, Delou Mulumba s'est porté candidat à la présidence de la section football des Dauphins Noirs de Kinshasa.

Président de la commission générale des supporters de l'AS V.Club, Delou Mulumba Ngindu a déposé, le 20 juin, auprès de la commission électorale mise sur pied pour les élections du nouveau comité de coordination, sa candidature au poste de président de la section football. Ac-

de président sectionnaire, conseiller à la coordination, vice-président de la commission générale des supporters et président de la grande commission des supporters. Nous voulons que la section football devienne autonome, nous voulons apporter des in-



Delou Mulumba, candidat à la section football de V.Club

**« Je viens d'une institution de formation. Si l'INPP vit aujourd'hui, j'en suis son directeur de recouvrement, celui qui sait chercher les moyens pour l'entreprise. Et pourquoi ne pas chercher des moyens pour V.Club également ? Donc, tous les atouts sont là, pour donner une image réelle de V.Club et de notre football en général ».**

compagné d'un groupe des supporters, il a déclaré après son dépôt de candidature : « Nous avons assumé les fonctions

novations dans cette section, transformer les supporters congolais ».

Cadre à l'Institut nationale de

préparation professionnelle (Inpp), Delou Mulumba Ngindu a affirmé : « Je viens d'une institution de formation. Si l'INPP vit aujourd'hui, j'en suis son directeur de recouvrement, celui qui sait chercher les moyens pour l'entreprise. Et pourquoi ne pas chercher des moyens pour V.Club également ? Donc, tous les atouts sont là, pour donner une image réelle de V.Club et

de notre football en général ».

### L'Israélo-américaine Danielle Alice Netter

Notons que trois candidats se sont déjà manifestés pour le poste du président du comité de coordination, notamment Eugène Diomi Ndongala, Mboyo Ilombe, alias Pelé Mongo, et Danielle Alice Netter, une femme d'affaire israélo-américaine dénichée par l'ancien attaquant

international de V.Club, Yves Diba, aujourd'hui manager du club vert et noir de Kinshasa. Les candidatures devraient être formalisées depuis le 20 juin alors que les élections sont prévues pour le 25 juin. On attend voir si la candidature de Danielle Alice Netter avait été introduite et acceptée.

**.M.E.**

## COVID-19

## L'ambassade de France fait don de matériel de protection aux centres de santé

L'ambassadeur de France au Congo, François Barateau, a remis le 23 juin le matériel de protection contre la pandémie de coronavirus aux centres de santé, partenaires de l'Association de l'amour vivant (ASLAV) que dirige Lazare Mabona.



L'ambassadeur François Barateau remet un échantillon (Adiac)

Des gants médicaux et stérilisés, de masques et charlottes chirurgicales, gels hydro-alcooliques, sur-blouses, charlotte et thermoflash, tel est le contenu du don offert par la France aux vingt-et-un centres de santé de huit départements du Congo. Il s'agit de Brazzaville, Pool, Niari, Kouilou, Cuvette et Cuvette Ouest, Sangha et la Likouala.

A Brazzaville, les dispensaires Soeurs Martin Poto-Poto et Ouenzé, dispensaires avec maternité Moukondo, de Mbouono, la Gériatrie Ma Maison, le Poste de santé Djiri et de Makabandilou sont les principaux bénéficiaires de ce don. La valeur de ce matériel médical est estimée à environ six millions quatre cent mille francs CFA, a expliqué François Barateau.

Il permettra à ces différents centres de santé de mener à bien leur mission afin d'éviter le risque de contamination. Selon l'ambassadeur, les équipes soignantes doivent disposer des équipements de protection adéquats afin que soit garantie une prise

en charge adaptée et sécurisée des patients. « La France est à pied d'œuvre pour contribuer et soutenir la riposte sanitaire face à cette crise inédite au Congo comme ailleurs. Nous sommes réunis aujourd'hui pour procéder à la remise du matériel médical, par l'association de l'amour vivant qui déploie de remarquables efforts pour améliorer l'accès aux soins des populations les plus déshéritées au Congo », a-t-il dit.

Le diplomate français a, par ailleurs, indiqué que le don s'inscrivait dans le cadre de la collaboration entre l'association et l'ambassade de France au Congo. Le partenariat, poursuit-il, a permis de faciliter l'accès aux soins de santé des populations situées sur le fleuve de la Likouala aux herbes, grâce à la construction d'une pirogue motorisée, financée par le programme Piscca 2018-2019 à hauteur de plus de trente-neuf millions francs CFA. Le coordonnateur pays de l'association, Lazare Mabona, a rappelé l'appui de l'ambassade à l'associa-

tion dans plusieurs programmes. Parmi ceux-ci, figurent la formation du personnel médical, le soutien de dossiers de parrainage de malades, les consultations avancées fluviales dans le département de la Likouala. « L'ambassade est à nos côtés et cela dans ces circonstances si particulières et uniques. La pandémie ici n'est pas encore jugulée et ce matériel de protection arrive à point nommé », a-t-il déclaré.

Après la réception des échantillons par les représentants des centres de santé, la sœur Ida Pélagie Louvouandou du dispensaire Sœur Martin a salué le geste accompli par l'ambassade.

« Le don est le résultat du partenariat entre les trois parties, notamment l'association, l'ambassade et le dispensaire. Le geste n'est pas le premier du genre. Grâce à l'ambassade de France, le dispensaire abrite aujourd'hui un bâtiment des sages-femmes ainsi que l'école spéciale qui accueille les enfants en difficulté », a-t-elle souligné.

Lydie Gisèle Oko

## L'Afrique premier bénéficiaire du vaccin chinois

« Les pays africains seront parmi les premiers bénéficiaires d'un vaccin fabriqué en Chine », a déclaré le président chinois Xi Jinping lors du récent sommet Chine-Afrique qui s'est tenu en visioconférence.

Ce sommet était consacré à la lutte contre la pandémie et la résilience des économies africaines. Pékin s'est également engagé à annuler une partie de la dette des pays africains. « Les pays africains seront parmi les premiers bénéficiaires d'un vaccin fabriqué en Chine », a déclaré le président chinois, Xi Jinping, alors que les Etats-Unis lâchent l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et que la Chine resserre ses liens sanitaires et économiques avec l'Afrique.

## La Chine prête à travailler de concert avec l'ONU et l'OMS

« La Chine travaillera avec l'ONU, l'OMS et d'autres partenaires pour aider l'Afrique à répondre au Covid-19, et le fera d'une manière qui respecte la volonté de l'Afrique », a déclaré le président chinois. Il constate que l'épidémie ne faiblit toujours pas en Afrique, et que persistent des clusters en Chine. L'Afrique du Sud, qui assure la présidence tournante de l'Union africaine (UA), et le Sénégal, qui coprésident le Forum sur la coopération sino-africaine, ont pris l'initiative avec Pékin, de convoquer un sommet extraordinaire, qui s'est tenu en présence du secrétaire général des Nations unies et le directeur général de l'OMS.

Puis le président Xi Jinping a souligné « l'importance de combattre ensemble le virus, et la nécessité de bâtir conjointement une communauté de santé et de destin Chine-Afrique ». La Chine va également poursuivre la construction des hôpitaux en Afrique ainsi que le siège du Centre africain de contrôle des maladies, à Addis-Abeba, en Ethiopie.

## La Chine et l'Afrique unies pour la sauvegarde du système de gouvernance mondiale

Pékin compte également travailler avec l'Afrique pour sauvegarder le système de gouvernance mondiale avec l'ONU comme centre. Par exemple, soutenir l'OMS pour que cette dernière contribue davantage à la lutte contre la Covid-19, ainsi que la lutte contre la discrimination raciale et les préjugés idéologiques. La Chine va aussi soutenir la résilience des économies africaines, et « annuler les prêts sans intérêt accordés aux pays africains qui doivent arriver à échéance d'ici la fin de 2020 », a ajouté Xi Jinping, sans donner de précisions ni sur les montants ni le cadre juridique.

Les pays africains les plus touchés par la Covid-19 se verront également accorder « des prêts commerciaux garantis » et « une prolongation de la période de suspension de la dette ». Ces annonces permettent à la Chine de marquer des points et de se positionner en leader en Afrique en ce temps de crise sanitaire et économique d'une part, et de devenir la locomotive du multilatéralisme, une place abandonnée par le président américain Donald Trump.

Noël Ndong

## GENDARMERIE

## Plus de mille jeunes admissibles au concours s'inquiètent de leur sort

Déclarés admissibles au concours d'entrée à la gendarmerie nationale en 2015, mille cent vingt-cinq (1125) jeunes attendent toujours le deuxième tour alors que la première vague de la même promotion avait déjà fini la formation et exerce depuis trois ans.

Cinq ans déjà, la deuxième vague des admissibles au concours d'entrée à la gendarmerie attend le deuxième tour qui ne vient toujours pas et sur lequel ils n'ont aucune information du gouvernement jusque-là. Inquiet du silence des autorités compétentes sur leur sort, le collectif de ces admissibles est alors monté au créneau pour se faire entendre. « Nous demandons au gouvernement et aux officiers généraux de tenir compte de notre situation car nous sommes négligés et oubliés. En effet, la première vague de la douzième promotion de la gendarmerie nationale dont nous fûmes tous admissibles au concours travaillé depuis 2017 alors que nous sommes encore au chômage », a déclaré le porte-parole du collectif, Carlin Maboukou.

Par ailleurs Théovi Nguinda, membre dudit collectif, a reconnu qu'à l'époque où ils ont été déclara-

rés admissibles, la raison évoquée par le gouvernement était la crise financière que traversait le pays. « Pourtant, il y a des recrutements par concours au niveau de la Police, de l'Académie militaire et

de l'Ecole nationale des sous-officiers », a-t-il fait constater, comme pour dire que la raison pour eux ne semble pas tenir debout.

A partir de 2015, en effet, les pays dont l'économie repose essentielle-

ment sur le pétrole ont connu une crise à cause de la chute des prix du baril. Le Congo n'étant pas épargné, le gouvernement ne disposait pas suffisamment de ressources pour envoyer les deux vagues en

formation au même moment. La première avait précédé dans l'idée que la seconde ne devrait pas tarder. La question de la dette avec le Fonds monétaire international qui s'est ajoutée à cette crise a visiblement empiré la situation qui fait que jusqu'à ce jour la deuxième vague est toujours en errance. La réalité est la même pour les auditeurs de justice...

Qu'à cela ne tienne, les admissibles au concours d'entrée à la gendarmerie poursuivent les démarches, dans un cadre légal, pour obtenir gain de cause. Ils ont déposé des correspondances au niveau de la Primature, des ministères de la Défense et de la Jeunesse. Ils sont donc en attente d'une suite favorable en cette période où la pandémie de Covid-19 et ses conséquences économiques ont poussé le gouvernement à revoir à la baisse le budget 2020.

Rominique Makaya



Les admissibles au concours d'entrée à la gendarmerie se font entendre

## DROITS HUMAINS

## Encore des défis pour une justice adaptée à l'enfant

Le Congo fait des efforts pour améliorer son cadre juridique, relatif aux droits de l'enfant qui est d'ailleurs constitué d'outils solides même si dans la pratique quelques soucis sont notés, selon un constat fait lors de la célébration, en différé, de la 30e édition de la Journée internationale de l'enfant africain le 24 juin à Brazzaville.

Cette année 2020, l'Union africaine, sur proposition du Comité africain d'experts sur les Droits et le Bien-être de l'enfant, a célébré la Journée internationale de l'enfant africain sur le thème : « L'accès à un système de justice adapté aux enfants en Afrique ». Le Congo a contextualisé ladite célébration sur le thème : « Engageons - nous pour l'accès à une justice adaptée aux enfants au Congo ! »

Ainsi, le ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, l'Organisation des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et quelques associations de la société civile organisent depuis quelques jours des descentes de sensibilisation dans les centres d'hébergement des enfants vulnérables, dans tous les arrondissements de la capitale. En dehors des échanges sur les droits des enfants, la sensibilisation aux gestes barrières contre la Covid-19 ponctue le travail de ces équipes sur le terrain. « Nous sommes satisfaits du fait que le gouvernement et ses partenaires pensent à notre santé dans cette période de pandémie de Covid-19 car nous avons le droit d'être protégés sur le plan sanitaire », a fait savoir Vanessa Mavoungou, une mineure domiciliée au siège de l'association dénommée Action,



Les enfants vulnérables sensibilisés à leurs droits

Espoir des enfants en détresse. Au Congo, la justice des mineurs est encadrée par la Loi n° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant. Celle-ci vise à améliorer l'application des droits des enfants en conflit avec la loi. Elle met également en avant la médiation qui permet d'épargner l'enfant des inconvénients d'une procédure judiciaire et de contribuer ainsi à sa réinsertion. Le système de justice adapté aux enfants, pour lequel le gouvernement congolais a engagé plu-

sieurs initiatives, fait référence à toutes les procédures de nature judiciaire ou administrative, formelle ou informelle lorsque des enfants sont mis en contact ou impliqués dans des affaires de droit civil, pénal ou administratif. Ce système exige à ce qu'une attention particulière soit accordée aux enfants vulnérables. A travers le pays, il n'est pas rare de voir les mineurs faire le commerce au détriment des études malgré le fait que le pays a déjà adopté la loi contre la traite des

personnes. Certains parents forcent les enfants à mendier afin que la famille dispose de quoi manger. Plusieurs exemples illustrent que le respect des droits des enfants est une bataille qui n'est pas encore gagnée. Le gouvernement et ses partenaires poursuivent donc l'œuvre de la protection des droits des mineurs, vulnérables notamment, afin de leur donner la chance de se réconcilier avec la communauté.

Rominique Makaya

## CRISE POLITIQUE AU MALI

## La majorité présidentielle rencontre le M5

Le 23 juin, les leaders du M5, le mouvement contestataire qui réclame la démission du chef de l'État, et les représentants de la majorité présidentielle se sont rencontrés pour la première fois à Bamako.

La rencontre a mobilisé de nombreux leaders politiques du pays. Outre la délégation du M5, le mouvement qui, depuis le 5 juin, réclame la démission du président Ibrahim Bouba Keïta, tous les ténors de la majorité ont fait le déplacement, « une trentaine » selon l'un des représentants de l'opposition. La rencontre s'est déroulée en l'absence de l'imam Dicko, qui avait rencontré la majorité dimanche selon une source officielle.

Pour l'heure, aucune proposition concrète n'est encore sur la table mais un cadre de dialogue semble avoir été instauré, en témoigne l'un des membres du M5. Aucun schéma de sortie de crise ne semble avoir été proposé ce mardi mais il existe désormais « un canal de discussion et d'échange qui s'est ouvert ». A la sortie, les deux parties se sont accordées sur la tenue d'une prochaine rencontre sans fixer la date.

J.M.L.

## CENTRAFRIQUE

## Le nombre de cas d'infection franchit la barre des 3.000

La République centrafricaine (RCA) a annoncé mardi 88 nouveaux cas de Covid-19, portant le nombre total d'infections à 3.051, selon un communiqué de presse du ministère centrafricain de la Santé et de la Population.

A ce jour, 522 patients ont été guéris tandis que 37 sont décédés. Parmi ces 37 décès, 31 ont été signalés « en milieu extra-hospitalier », d'après la même source.

Le premier cas de nouveau coronavirus a été confirmé le 14 mars dernier dans le pays, un patient venu d'Italie. Si les premiers cas ont été importés, les cas de transmission locale prennent de plus en plus le dessus, et ce malgré l'application d'une série de mesures barrières édictées par le gouvernement.

Le 12 juin dernier, les autorités centrafricaines ont assoupli certaines contraintes, en procédant notamment à la réouverture des écoles, des lieux de culte, des restaurants, des caves et d'autres lieux de distraction.

Xinhua

## AFFAIRE DU PSP DE CHACONA

## Nouveau report pour le 7 juillet prochain

Après le report du 7 avril puis du 23 juin, le procès en appel de l'affaire des treize jeunes décédés dans les geôles au Poste de sécurité publique (PSP) de Chacona, au quartier Mpila, à Talangaï, dans le sixième arrondissement de Brazzaville, ouvert le 1er octobre 2019, connaîtra son verdict le 7 juillet.

Le 8 mars 2019, la troisième chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Brazzaville avait prononcé un verdict qui condamnait les six policiers, poursuivis depuis octobre 2018 pour « homicide volontaire » et « non-assistance à personne en danger » dans le cadre de cette affaire.

Le verdict prononcé ce jour, avait laissé « un goût amer » aux parents des victimes qui n'ont pas été indemnisés. Le président de la troisième chambre correctionnelle ne s'étant pas prononcé là-dessus, jugeant que la faute est non détachable de l'administration, alors que les parents et leurs avocats s'attendaient à une indemnisation. Me Yvon-Éric Ibouanga, un des avocats des ayants-droit, établissait déjà la responsabilité de l'État. « Il est établi que les enfants sont décédés dans les geôles du commissariat de Chacona. Il est établi aussi qu'il y a eu maladresse, imprudence et vétusté des locaux que l'État a mis à la disposition de la police. Donc, la responsabilité tant des prévenus



que de l'État congolais est engagée », a-t-il dit.

Le renvoi du verdict du jugement en appel au 7 juillet a provoqué la colère des parents. Bien que la cour d'appel a expliqué le rabattement du délibéré et son renvoi au 7 juillet pour lui permettre de se recomposer, après le décès de l'un de ses membres il y a quelques jours. Pour les parents, l'affaire a trop duré. Deux ans bientôt pour une affaire qui serait tranchée depuis longtemps, ce n'est pas normal. « Le Congo est un pays de droit. C'est quand même inadmissible que cette affaire dure aussi long-

temps comme ça. Nous, parents, sommes insatisfaits », ont affirmé les parents.

Me Stève Bagne, l'un des avocats des ayants droit, qui avait avec les autres interjeté appel sur le plan de l'indemnisation parce que le tribunal s'était déclaré incompétent quant à statuer sur les intérêts civils, pense que le jugement définitif a trop tardé. « Nous sommes confrontés à une lenteur judiciaire. Ça fait plus d'une année que l'affaire est pendante devant la Cour d'appel, contrairement à ce que dit la loi. De juin 2019 à juin 2020, ça fait une année

de cela. Contrairement à ce que dit la loi, c'est quand même agaçant », s'est-il plaint. Les avocats des ayants droit disent s'associer aux organisations des droits de l'homme pour porter l'affaire devant les juridictions internationales, notamment la Cour pénale internationale, si la justice congolaise ne parvient pas à accorder l'indemnisation aux parents des treize jeunes morts dans la prison du poste de sécurité publique de Chacona.

Rappelons que le commissaire principal avait écopé de deux ans d'emprisonnement ferme assortis d'une amende de deux cent cinquante mille francs CFA. Son adjoint a été condamné à trois ans d'emprisonnement ferme et d'une amende de trois cent mille francs CFA. Douze mois d'emprisonnement ferme ont été requis contre trois policiers, et une année d'emprisonnement avec sursis prononcée à l'encontre de l'unique policière suivie d'une amende de cent cinquante mille francs CFA pour chacun des quatre policiers.

Bruno Okokana

## VEUVAGE

## 258 millions de veuves dans le monde

L'humanité a célébré le 23 juin la 10e journée internationale des veuves. Pour de nombreuses femmes dans le monde, en particulier dans les pays en développement, la perte d'un époux est amplifiée par un combat de longue haleine pour subvenir aux besoins fondamentaux, faire respecter les droits humains et leur dignité.

La pandémie de Covid-19 est venue aggraver la situation au cours des derniers mois, entraînant de nombreux décès, et faisant de nouvelles veuves. En effet, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les hommes représentent 59% des victimes du coronavirus en Italie, 68% au Mexique et 77% en Thaïlande. Il s'agit là d'une perte humaine dévastatrice qui aura pour conséquence de laisser veuves des centaines de milliers de femmes durant une période où elles sont privées d'un important soutien socio-économique et familial. L'expérience de pandémies précédentes comme le VIH/Sida ou Ebola montre que les veuves se voient souvent refuser leurs droits de succession et confisquer leurs biens après la mort de leur conjoint. Elles peuvent aussi faire face à une stigmatisation et à des actes de discrimination sans précédent car elles sont taxées d'être, à leur tour, « porteuses » de la maladie.

### Une veuve sur dix vit dans une pauvreté extrême

A l'échelle mondiale, les femmes ont moins de chances d'avoir accès à des pensions de vieillesse par rapport aux hommes, de sorte que le décès d'un conjoint peut entraîner le dénuement des femmes âgées. Dans le contexte des mesures de confinement et de fermetures économiques, les veuves peuvent ne pas avoir accès aux comptes bancaires et aux retraites pour payer les soins de santé si elles tombent malades ou pour subvenir à leurs besoins

et à ceux de leurs enfants. Bien que les données restent limitées, on estime qu'il y a environ 258 millions de veuves dans le monde ; une sur dix vit dans une pauvreté extrême. L'absence de données fiables reste l'un des principaux obstacles à l'élaboration de politiques et de programmes d'élimination de la pauvreté, de la violence et de la discrimination dont sont victimes les veuves. Plus de recherches et de statistiques ventilées par statut matrimonial, sexe et âge sont nécessaires pour mieux évaluer l'incidence de leur maltraitance. « Outre les réformes juri-

diques nécessaires pour garantir aux veuves des droits d'héritage et de propriété égaux, des programmes de relance fiscale doivent être instaurés pour apporter un soutien économique aux veuves et aux femmes âgées seules », a expliqué Phumzile Mlambo-Ngcuka, secrétaire générale adjointe de l'Onu et directrice exécutive de l'Onu Femmes, avant d'appeler les gouvernements à fournir un soutien immédiat, tout en s'efforçant de transformer les structures économiques et sociales à long terme.

Des programmes d'aide sociale, tels que les transferts

de fonds et les pensions sociales, doivent être développés et rendus accessibles aux femmes ne disposant pas d'un compte bancaire. « Il est crucial d'investir dans le travail de la société civile, notamment les groupes locaux et communautaires, qui peuvent apporter aux veuves un soutien vital à l'échelle locale et lutter contre les normes sociales discriminatoires et parfois mortelles auxquelles elles sont confrontées », a-t-elle ajouté.

« Les veuves ne doivent pas être laissées pour compte dans l'initiative « mieux reconstruire » après l'épidémie de Covid-19. Nous devons nous assurer que nos mesures de rétablissement donnent la priorité à leurs besoins uniques et permettent aux sociétés d'être plus inclusives, résilientes et égalitaires », a conclu la directrice exécutive de l'Onu Femmes.

Josiane Mambou Loukoula

**« Les veuves ne doivent pas être laissées pour compte dans l'initiative « mieux reconstruire » après l'épidémie de Covid-19. Nous devons nous assurer que nos mesures de rétablissement donnent la priorité à leurs besoins uniques et permettent aux sociétés d'être plus inclusives, résilientes et égalitaires »**



FONDATION  
GOTÈNE



## CRÉATION DE LA FONDATION MARCEL GOTÈNE

Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX<sup>e</sup> siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

**« Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents »**

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène  
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso  
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

fondationmarcelgotene@gmail.com  
www.fondationgotene.com

## DISPARITION

# Décès à Brazzaville de Jean-Michel Bokamba Yangouma

L'homme politique et syndicaliste congolais, Jean-Michel Bokamba Yangouma, est décédé le 23 juin à Brazzaville, à l'âge de 80 ans, des suites d'une maladie.

Natif du district de Mossaka, dans le département de la Cuvette, Bokamba Yangouma a connu une ascension politique fulgurante dans les années 70. Nommé en 1978 secrétaire général de la confédération syndicale congolaise (unique syndicat de l'époque) par le congrès du Parti congolais du travail, il y sera reconduit en 1984 et 1989.

Le vent de la perestroïka qui soufflait sur le monde dans les années 90 et les crises dans les milieux professionnels au Congo avaient conduit Jean-Michel Bokamba Yangouma à appeler les travailleurs à se mettre dans la rue pour réclamer l'amélioration de leurs conditions de vie. C'est ce mouvement qui aboutira à la Conférence nationale souveraine en 1991 où il avait été l'un des figures de proue.

A la fin de cette grand-messe, il est élu vice-président du Conseil supérieur de la République, parlement de transition chargé de suivre les actes de la Conférence nationale souveraine. Au niveau du syndicat, Bokamba Yangouma



Jean Michel Bokamba Yangouma

n'était plus en odeur de sainteté avec les travailleurs et les syndicalistes qui l'accusaient d'avoir détourné les cotisations syndicales. Aux élections générales de

1992, à Mossaka où il était candidat, aucun résultat ne put sortir des urnes pour le départager avec Gabriel Bokilo ; et le siège de cette circonscription électo-

rale est resté vide durant toute la législature.

Au retour du président Denis Sassou N'Guesso au pouvoir en 1997, Bokamba Yangouma prit

la route de l'exil et ne revint au pays qu'en 2001. Il mène une opposition tiède et presque invisible avant de créer un parti politique dénommé Mouvement général des chrétiens du Congo (MGCC). Les pouvoirs publics n'avalisèrent pas le nom de cette formation politique au motif que le Congo étant un Etat laïc, il n'était pas de bon aloi de mêler la religion à la politique.

Ainsi, le MGCC change de dénomination et devient le Mouvement général pour la construction du Congo. Ce parti se range au Centre et son fondateur devient le coordonnateur général des partis et groupements du Centre jusqu'à sa mort. Jean-Michel Bokamba Yangouma avait pris l'engagement de prôner un discours réconciliant et apaisant estimant que les différends politiques devraient se résoudre par le dialogue et le consensus. Le Congo vient ainsi de perdre un grand homme politique et un syndicaliste chevronné.

Roger Ngombé

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés



\* CONNECTEZ-VOUS

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)  
[www.adiac-congo.com](http://www.adiac-congo.com)

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ  
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo  
[regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)



## Daniel Mongo : Jean-Michel Bokamba Yangouma, un «grand dirigeant syndical»

Le secrétaire général de la Confédération syndicale congolaise (CSC), Daniel Mongo, évoque la mémoire de son prédécesseur à la tête de cette centrale syndicale, notamment Jean-Michel Bokamba Yangouma qu'il qualifie de «grand dirigeant syndical».

« Jean-Michel Bokamba Yangouma était un camarade, un frère, un grand dirigeant de la CSC. Il a pris le relais à la tête de cette organisation à un moment où il y avait un trio constitué de Ambali Constant, Aubin Mongo et Mikolo- Ngoulou à la suite de la suspension du secrétariat confédéral et de certains membres par la direction politique de l'époque », indique Daniel Mongo. « Je représentais la CSC au département de l'organisation et chaque vendredi nous nous retrouvions en réunion. Il fallait donc arriver à combler le vide au niveau de la CSC et malheureusement, c'est moi qui faisais les propositions sur tel ou tel camarade et le nom de Bokamba-Yangouma a été retenu au cours de cette réunion placée sous l'autorité du camarade Denis Sassou N'Gusso. C'est ainsi qu'il a pris les rênes de cette organisation », poursuit-il.

Daniel Mongo a dit avoir connu l'homme au moment où il était le secrétaire général de la fédération syndicale de l'industrie et de la métallurgie. « Bokamba Yangouma était pour moi un dirigeant intrépide de cette organisation et comme à l'époque le Parti congolais du travail (PCT) était cet avant-garde de la classe ouvrière. Il était membre du bureau politique. Il revenait avec certaines décisions où parfois les militants cherchaient à avoir des précisions et enfin de grands événements préparés sous lui comme le 8<sup>e</sup> congrès de la CSC qu'on a baptisé très long métrage et puis ensuite la Conférence nationale souveraine où il était le vice-président à côté de Mgr Ernest Kombo », explique Daniel Mongo.

Pour lui, Bokamba Yangouma était une figure devenue emblématique pour le syndicat congolais. « Je l'ai connu très courageux et très responsable et lorsqu'il avait quelques manquements, il s'excusait auprès de ses amis. Depuis hier soir sa voix s'est éteinte... Je regrette sa disparition, une mort que nous qualifions de tragique. Il a connu des secousses au niveau de sa santé. Je l'ai approché lorsque nous préparions le 3<sup>e</sup> congrès extraordinaire de l'organisation syndicale des travailleurs de l'Afrique centrale dont il était à l'époque le président. Nous avons échangé sur un certain nombre de questions. C'était un frère, un camarade de lutte. C'est avec des pincettes au cœur que nous avons appris sa mort », conclut-il.

Jean Jacques Koubemba

### DISPARITION DE JEAN-MICHEL BOKAMBA YANGOUMA

## Communiqué de presse du Parti pour la concorde et l'action politique (PCAP)

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris la disparition de Mr Jean-Michel Bokamba Yangouma.

Homme politique d'envergure, il a marqué de son empreinte l'histoire politique de notre cher et beau pays le Congo.

Figure emblématique des partis politiques du centre, après avoir été au service des travailleurs en tant que syndicaliste, Mr Jean-Michel Bokamba Yangouma a été de tous les combats politiques de son époque, avec pour unique idéal, la défense des intérêts supérieurs de l'Etat et de la nation.

Le PCAP, profondément affecté, présente ses condoléances les plus sincères à la famille du défunt, à ses proches et aux militants de son parti, avec lesquels nous partageons les mêmes convictions centristes.

Alexis Ndinga  
Président du PCAP  
Coordonnateur des partis politiques du centre

### SECTEUR MARITIME

## Le gouvernement rend hommage aux gens de mer

Un hommage est rendu le 25 juin aux «gens de mer», ces milliers de travailleurs à bord des navires, le jour comme la nuit, pour favoriser l'approvisionnement du pays en produits de première nécessité. Le statut juridique de ces professionnels et leurs conditions de vie constituent l'un des défis à relever par les pouvoirs publics.

La République du Congo est un Etat côtier, avec 170 km de côte. Le port autonome de Pointe-Noire est une véritable plateforme de transport de marchandises. Plus de 90% du commerce extérieur du Congo s'opère par la voie maritime, grâce en grande partie au travail des gens de mer. Nombreux parmi eux exercent à bord des navires en tant que techniciens-réparateurs. D'autres opèrent sur les bateaux de pêche et les plateformes pétrolières.

Malgré la crise sanitaire liée à la pandémie du coronavirus (Covid-19), les gens de mer

continuent de travailler et de faciliter les échanges commerciaux. Ils ont dû surmonter une rude épreuve au plan physique et psychologique, a souligné la ministre en charge de la Marine marchande, Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, dans une déclaration relative à la journée mondiale des gens de mer célébrée le 25 juin.

Ces travailleurs méritent une protection particulière et des droits sociaux adéquats. « La célébration de la journée des gens de mer de cette année permet de réitérer l'engagement du gouvernement à

mettre en œuvre les dispositions de la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de certification et de veille telle qu'amendée, la convention sur le travail maritime de 2006 », a fait savoir Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas.

Le Congo est signataire de la Convention du travail maritime de 2006 et du code de la marine marchande de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) de 2012 révisé qui garantissent le droit à un emploi décent pour tous les gens de mer. Des textes que les professionnels du secteur et l'Association congolaise de droit maritime continuent de réclamer la mise en œuvre effective.

« Des transports maritimes durables au service d'une planète durable », c'est le thème de l'édition 2020 de la Journée mondiale des gens de mer instaurée par les Nations unies.

Fiacre Kombo

« La célébration de la journée des gens de mer de cette année permet de réitérer l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les dispositions de la convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de certification et de veille telle qu'amendée, la convention sur le travail maritime de 2006 »

### RÉOUVERTURE DU TRAFIC INTERDÉPARTEMENTAL

## Reprise timide dans les gares routières

Après plus de deux mois de fermeture à cause de la pandémie du coronavirus (Covid-19), le gouvernement a enfin recommandé l'ouverture du transport interdépartemental. Cependant, au niveau des agences de voyages on constate encore peu d'engouement.

Les gares routières, habituellement bondées d'un côté de voyageurs qui se précipitent de s'installer dans le moyen et, de l'autre, des commerçants proposant notamment de quoi grignoter le long du trajet, étaient presque vides au deuxième jour de la reprise des activités, après plus de deux mois de fermeture.

Au Pont centenaire (plateaux des 15 ans), les transporteurs qui font la navette entre Brazzaville, Nkayi, Sibiti, Mouyondzi étaient au lieu du rendez-vous. Hélas ! Il n'y avait quasiment pas de voyageurs.

« L'activité a certes repris mais il n'y a pas encore d'afflux comme d'habitude. Pour respecter les gestes barrières tels que recommandés, le nombre de personnes est réduit à quatre personnes au lieu de six. Le port du masque est aussi obligatoire. », a indiqué Pierfran Yukal Bassangana, chef de parking de la gare routière du Pont centenaire. Arlette Ngaviéré, une passagère rencontrée sur les lieux, a exprimé sa joie face à cette reprise. « Je suis contente car je pourrai enfin rentrer chez moi retrouver ma famille. J'ai été bloquée à Brazzaville depuis près de deux mois suite aux mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre la Covid-19 », a-t-elle confié.

Même réalité dans quelques agences de l'Océan du Nord ainsi qu'à l'agence Stélimac située à

Mazala où les reporters du quotidien Les Dépêches de Brazzaville ont fait un tour.

A la société de transport « Océan du nord » où les voyages sont permanents, bon nombre de mesures ont été mises en place dans le souci de limiter la contamination du coronavirus. Parmi celles-ci, on note la présence des dispositifs de lavage des mains à l'entrée tout comme à l'intérieur, l'utilisation régulière du gel hydro alcoolique et des thermo flash (appareil de prise de température) par les agents de ladite société, la mise en place d'un système de contrôle, le port obligatoire du masque...

Saluant la décision prise par les autorités de relancer les activités de transport interurbain, Freeman Monsi Massala, responsable de communication à Océan du nord, a signifié que la reprise des activités était non seulement un souhait des transporteurs mais

aussi de la population.

« Quand l'état d'urgence a été annoncé, la grande partie de la population s'était déplacée donc il y a eu exode. Tout le monde attendait donc la reprise des transports afin que chacun regagne sa ville », a-t-il affirmé. Ajoutant que « le personnel en général a trouvé satisfaction car le rythme de vie est revenu à la normale ».

Conscient de la présence du Covid-19 sur l'étendue du territoire qui vient changer les habitudes de toute la population, Freeman Monsi Massala a rassuré que les autres mesures barrières, notamment la désinfection des bus chaque nuit et deux fois le mois pour les agences, la réduction du nombre de passagers à moins de cinquante dans les bus et le respect de la distanciation physique seront scrupuleusement appliqués.

Gloria Imelda Lossele  
et Lopelle Mboussa Gassia



Un bus de la société de transport Océan du Nord/DR

## MUSIQUE

# Master Class, nouveau single de Walo Boss-Tino

Après Cocktail explosif, le jeune artiste congolais revient au-devant de la scène au lendemain de la fête de la musique avec Master Class.

L'actualité de la rumba à travers les réseaux sociaux, RFI et la chaîne musicale Trace TV, permet aux mélomanes de découvrir l'artiste chanteur et mélodiste Walo Boss-Tino, alias « Chanteur capable », ayant réalisé un travail d'orfèvre depuis quelques années.

A ce jour, son travail acharné commence à porter les fruits et son talent est reconnu du public qui l'inscrit désormais parmi les musiciens susceptibles d'assurer l'avenir de la rumba congolaise moderne. Il vient de signer avec les promoteurs So'Art Music et Diamond Prod. Cette collaboration donnera, à ce jeune artiste ambitieux, semble-il, le coup de pouce qui lui manquait afin de faire connaître ses œuvres au-delà des frontières congolaises.

« Le « mini-album », « EP », de cinq titres que nous préparons avec cet



artiste va surprendre le paysage musical congolais », confie Firro Itoumou de Diamond Prod, travaillant en continu sur la visibilité de Walo Boss-Tino.

Confiant, l'artiste assure que « le meilleur est à venir » avec ses chansons dont la teneur est très souvent la célébration de l'amour, son inspiration première.

Marie Alfred Ngoma

## VOLLEYBALL

# La CAVB poursuit son initiative de formation en ligne

Malgré l'arrêt depuis plus de trois mois des compétitions à cause de la pandémie de coronavirus, la Confédération africaine de volleyball (CAVB) continue d'organiser des séminaires de formation à l'endroit des acteurs du volleyball africain.

S'inscrivant dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de développement du volleyball, cette initiative de formation continue de la CAVB vise à outiller les principaux participants, à préparer la reprise et harmoniser les compétitions.

La dernière formation en date est le webinaire organisé le 20 juin dernier à l'endroit des coaches. Animé par l'Australien Mark Lebedew, sous l'égide de Sherif El Shemerly, président de la Commission des entraîneurs, cet échange a permis aux participants, qui viennent de toutes les Fédérations membres, de tirer le meilleur des pratiques à travers une nouvelle approche de coaching.

Prenant la parole à cette occasion, Amr Elwani, président du CAVB, a souligné que la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de chacun pendant la pandémie de coronavirus fait partie des priorités de la plus haute institution du volleyball africain.

« Alors que les restrictions et les blocages se poursuivent dans la plupart des pays, nous continuerons à utiliser les webinaires comme une puissante méthode de diffusion de l'information, comme cela devient notre tradition. J'ai le plaisir d'inviter toutes les fédérations nationales à nommer au moins un participant aux webinaires », a-t-il signifié.

Le prochain webinaire est prévu ce 25 juin à 12 h. Il sera consacré au Beach Volleyball et sera animé par Claudia Laciga du Brésil, un entraîneur de renommée mondiale.

La Fédération congolaise de volleyball (Fecovo) devrait ainsi profiter de ce genre d'occasion pour mettre à niveau les athlètes et les membres des staffs techniques car cela leur permettra de garder à l'esprit quelques notions de la discipline tout en évacuant le stress causé par les effets de la Covid-19.

Notons que ces différents webinaires sont diffusés en direct sur la page officielle Facebook de l'ACVB.

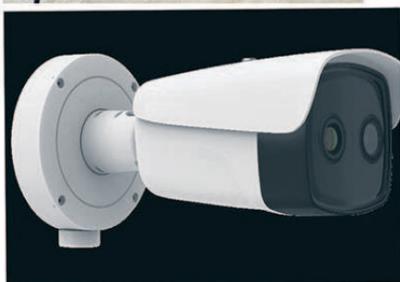
Rude Ngoma

## LUTTE CONTRE LA COVID-19

**MS**  
Installateur Expert



Équipez-vous de la  
Caméra Thermique  
avec  
la Société MS pour  
détecter les cas de  
fièvre !



BRAZZAVILLE : Case 337, Baignolles  
Téléphone : +242 06 659 75 34  
04 026 93 26  
Site Web: www.ms-congo.com

P/Noire : Avenue Bitéliko Dombi  
Camps CFCO, quartier KM4  
Téléphone : +242 06 659 75 34  
04 026 93 26  
Site Web: www.ms-congo.com

**UBA**  
United Bank for Africa

Restez en sécurité.  
Faites vos transactions bancaires  
depuis chez vous comme

*Wizkid*

Seul je suis  
**LEO**  
Le banquier  
virtuel

**UBA**  
Mobile Banking

**UBA**  
Internet Banking

• Africa
• New York
• London
• Paris

www.ubagroup.com
E-mail : cfcubacongo@ubagroup.com
Africa's global bank

## CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE DIRECT LIGUE 1 :

## V Club Mokanda s'est perdu en mi-chemin

Champion du Congo à deux reprises (1971 et 1998), le club ponténégrin a résisté pendant six longues journées avant d'enchaîner les contre-performances qui l'ont fait redescendre sur terre.

V Club Mokanda débute toujours bien les saisons pour mal les finir après. L'exercice 2019-2020 le confirme. Le club a donné au début une équipe qui avait suffisamment les armes pour corriger ce défaut. Il a imposé à ses concurrents un rythme qu'il n'a, lui-même, pas pu supporter. Il s'est contenté après l'arrêt de la compétition d'une médiocre huitième place qu'il a d'ailleurs obtenu grâce aux résultats de la rencontre directe avec l'AC Léopards avec lequel il partageait le même nombre de points (26). Les Ponténégrins avaient gagné la manche aller 3-1 avant de perdre le retour 0-1.

V Club Mokanda a surpris plus d'un en alignant cinq victoires lors des six premières journées du championnat. Les Ponténégrins débutent l'exercice par un succès 1-0 face à Nico-Nicoyé avant d'enchaîner deux autres devant les Léopards 3-1 et Tongo football club 1-0. Leader du championnat après trois journées, V Club trébuche à Brazzaville face au Racing club de Brazzaville avant de retrouver ses esprits. Il domine Patronage Sainte-Anne 3-0 puis l'emporte devant le Club athlétique renaissance aiglons (Cara)



V Club Mokanda/photo Kwamy

2-1. Ces victoires n'étaient que l'arbre qui cachait la forêt. Car dans la suite des débats, le club a présenté un bilan très catastrophique lors des seize autres matches. V Club n'a ajouté que deux victoires respectivement contre l'Etoile du Congo 2-1, lors de la 19e journée et face à Tongo FC 1-0 dans le cadre de la

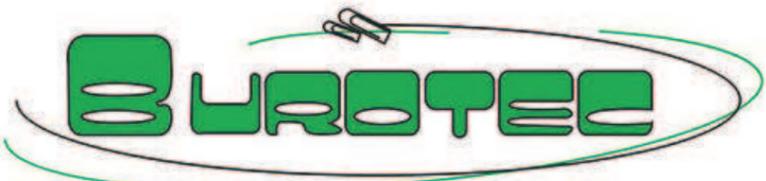
22e journée, portant ainsi à sept le nombre de ses victoires. Les cinq matches nuls qu'il a enregistrés ne lui ont pas permis de se maintenir longtemps parmi les cinq meilleurs de la saison. V Club Mokanda a partagé les points avec les Diables noirs (1-1) et la Jeunesse sportive de Talangaï (1-1). Il a

concedé deux nuls de 0-0 face à l'AS Cheminots et un autre devant l'Interclub. Le club ponténégrin a encaissé dix défaites en 22 matches joués. V Club a enregistré sa première défaite face au RCB 0-1 lors de la 4e journée. L'Etoile du Congo lui a imposé une défaite de 0-2. Il s'est incliné à deux reprises

face à l'AS Otoho 1-4 et 1-2. Il a respectivement courbé l'échine 0-4 face à la JST, le FC Kondzo (0-3 et 0-1). Les Diables noirs, Interclub et Nico-Nicoyé tour à tour ont eu raison de V Club Mokanda sur le score identique d'un but à zéro. V Club et Nico-Nicoyé sont pour l'instant les deux clubs qui représenteront Pointe-Noire lors du prochain championnat national en attendant de connaître le sort de l'AS Cheminots, obligée de passer par les barrages.

Les clubs de Pointe-Noire, rappelons-le, sont privés de titre national depuis 22 ans. C'est d'ailleurs V Club Mokanda qui a remporté le dernier titre en 1998. Depuis lors l'équipe est devenue l'ombre d'elle-même. Depuis la relance de la formule directe en 2009, V Club Mokanda a pour meilleur rang la septième place occupée la saison dernière avec 35 points. En 2018, le club a terminé à la onzième place. En 2017, il a été relégué en deuxième division après avoir occupé la 17e place lors de l'exercice 2015-2016. Le club avait retrouvé l'élite en 2014.

James Golden Eloué



**Un fournisseur unique pour votre bureau**









**Agence Pointe-Noire**  
98, Bld Charles de Gaulle - B.P. 828  
Pointe-Noire - République du Congo  
Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04  
contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

**Agence Brazzaville**  
Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville  
Brazzaville - République du Congo  
Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75  
contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz



[www.burotec.biz](http://www.burotec.biz)



Agence de Voyage & Tourisme

**Visitez**  
les pays de vos Rêves avec nous



**Billet + Hôtel + Loisirs**  
nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire ( Rép. du Congo)  
Brazzaville ( Rép. du Congo)

+ (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09  
+ (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50

salespnr@hariomtravels.net  
salesbzv@hariomtravels.net

[www.hariomtravels.net](http://www.hariomtravels.net)



# IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO



+242 06 951 0773  
 +242 05 629 1317  
 imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
 Brazzaville - République du Congo

## CEDEAO

## La Guinée favorable au lancement de la monnaie unique en décembre 2020

A l'instar de plusieurs autres pays de la sous-région, la Guinée est favorable au lancement de l'éco, monnaie unique des quinze Etats de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) en décembre.

C'est ce qu'a affirmé mardi le président guinéen Alpha Condé au cours d'une visioconférence tenue en compagnie de ses homologues de pays ayant leurs propres monnaies locales comme la Sierra Leone, la Gambie, le Liberia, le Ghana, et le Nigeria. Dans son intervention à la télévision nationale, le chef de l'Etat guinéen a précisé que la position de la Guinée consiste à respecter l'esprit de la 56e session ordinaire des présidents de la CEDEAO, c'est-à-dire avoir «un panier de devises et de flexibilité». Toutefois, a-t-il dit, cela ne peut être possible que si les 15 chefs d'Etat de la sous-région tiennent une réunion afin de parler d'une seule et même voix à propos de la monnaie commune pour l'ensemble de l'espace économique. «L'intégration sous-régionale est fondamentale pour le développement de l'Afrique de l'Ouest», a souligné le président Condé.

Il a exhorté aussi les chefs d'Etat de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) à respecter la décision prise à 15, lors de leur dernière session.

Selon lui, il est évident pour la Guinée que l'éco reste la monnaie des 15 Etats de la CEDEAO, avec un panier de devises et de flexibilité. Cela nourrit l'espoir, un jour, de parvenir à une monnaie unique pour l'Afrique. Le président Condé a conclu par ces mots : «en aucun cas la Guinée ne saurait adhérer à une zone monétaire sans les 15 Etats».

«L'intégration sous-régionale est fondamentale pour le développement de l'Afrique de l'Ouest»

Xinhua

## DISPARITION

## Gilbert Chastel Tsinga a tiré sa révérence

Journaliste, présentateur, animateur et producteur d'émission, Gilbert Chastel Tsinga est décédé le 22 juin à l'hôpital général de Loandjili des suites d'une courte maladie.

Rigoureux, exigeant et souriant tels sont les principaux traits caractéristiques de Gilbert Chastel Tsinga qui, durant sa longue et riche carrière, a suscité l'admiration et le respect. Passionné du micro, Chastel a été à Radio Congo dans les années 90 où il s'est illustré en présentant les journaux parlés

avant d'être nommé coordinateur des journaux. Les auditeurs de la chaîne nationale n'ont pas oublié la voix tonique et les envolées lyriques de Chastel qui, à la même époque, sera l'animateur patenté de l'émission «Cœurs religieux», laquelle émission a fait la gloire de nombreux chantres et adorateurs de la

musique religieuse. À Pointe-Noire, dans les années 2000, Chastel Tsinga évolue à Radio Congo Pointe-Noire où il sera nommé plus tard rédacteur en chef.

En 2006, Chastel Tsinga sera le premier rédacteur en chef de la chaîne de radio et télévision DVS+. Dans ce média privé, les auditeurs l'ont apprécié à travers l'émission sportive hebdomadaire «La Ronde des stades» mais aussi le «Show du samedi soir» animé dans la cour de DVS+. Très proche du milieu religieux, Chastel Tsinga a aussi dirigé la radio du centenaire, média de l'Église évangélique du Congo et la Voix de l'orthodoxie. Après s'être mis en retrait des médias pendant quelque temps, Chastel est revenu sur les ondes en produisant avant sa mort les émissions «Cultura», «62 Foot» et «Parlons-en» à Radio Congo Pointe-Noire. Adieu Chastel, que la terre te soit légère.

Hervé Brice Mampouya



Gilbert Chastel Tsinga Photo»DR»



**LIBRAIRIE**  
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente: Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un Espace culturel Pour vos Manifestations :  
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace  
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassou N'Goussou  
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert  
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h  
SAMEDI 9 h - 13 h



## EAU POTABLE

## Le Peedu offre à Tchimagani et Loussala km8 deux forages industriels

Les deux ouvrages ont été remis, le 23 juin, à LCDE par le BCBTP en présence de Farel Mouyangou chargé de missions de sauvegarde environnementale et sociale au Peedu, le maître d'ouvrage.

Après quatre mois de travaux exécutés par le Bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics (BCBTP), les deux forages de Tchimagani dans le 6<sup>e</sup> arrondissement Ngoyo et Loussala 3<sup>e</sup> arrondissement Tié Tié peuvent être désormais exploités. L'équipement hydromécanique, technique et les travaux de génie civil ont été réalisés par l'entreprise BCBTP. Ces ouvrages ont été visités par la mission du Projet eau, électricité et développement urbain (Peedu) et des acteurs concernés, notamment les équipements abritant les locaux chloration, technique, transfo, groupe et le forage. « Nous sommes satisfaits du travail qui a été fait même si on a émis quelques réserves sur certains aspects des ouvrages. Des réserves qui peuvent être levées au fur et à mesure. Cela ne remet pas en cause la qualité des ouvrages qui ont été réalisés », a dit Farel Mouyangou.

Et le chargé de missions au Peedu d'ajouter : « Nous sommes ravis qu'on vient de donner quelque chose d'important à la bénéficiaire qu'est La Congolaise des eaux (LCDE). Ces ouvrages vont permettre à la population d'avoir de l'eau en quantité et, surtout, en qualité. Nous avons vérifié les équipements techniques et les



La délégation visitant le forage de Loussala. Crédit photo Adiac

**« Il faut habiter dans ces quartiers pour comprendre ce qui vient de se faire. Pendant longtemps, avoir de l'eau ici c'était de la jungle. Maintenant, c'est quelque chose qui est à leur portée. À eux de savoir sécuriser, protéger et s'approprier ces ouvrages réalisés avec du matériel sophistiqué et neuf »**

techniciens nous ont rassuré que c'est de l'eau de qualité qui sort de ces forages ». Après la correction des réserves émises, le maître d'ouvrage va se prononcer sur la réception définitive à condition que lesdites réseves soient levées, a-t-il renchéri.

Satisfaite des ouvrages réalisés, Jeannine Berthe Djembo, directrice départementale de LCDE Pointe-Noire, a remercié vivement le Peedu et le BCBTP pour le travail accompli avant de demander à la population d'y veiller et d'en prendre soin. Un sentiment exprimé aussi par Jean Youlou, chef du quartier 301 km 8. La réalisation de ces ouvrages a été l'œuvre du BCBTP qui n'a ménagé aucun effort pour bénéficier de la confiance placée en lui. « Il faut habiter dans ces quartiers pour comprendre ce qui vient de se faire. Pendant longtemps, avoir de l'eau ici c'était de la jungle. Maintenant, c'est quelque chose qui est à leur portée. À eux de savoir sécuriser, protéger et s'approprier ces ouvrages réalisés avec du matériel sophistiqué et neuf », a déclaré Pierre Nkoua, directeur général de BCBTP. La signature du procès verbal de la réception des deux ouvrages à LCDE a mis fin à l'activité.

Hervé Brice Mampouya

## Le Port autonome reçoit du matériel de protection contre la pandémie.

Afin de permettre à ce Port de mieux gérer et atténuer l'impact du coronavirus, le projet Wecaps a offert le 19 juin un lot de matériel de protection pour le personnel marin et sédentaire. Séraphin Bhalat, directeur général du Port, a reçu des mains de Christophe Girin lesdits équipements.

Financé par l'Union européenne, le projet Wecaps est mise en œuvre par Expertise France et vise à améliorer la sécurité et la sûreté des ports d'Afrique de l'Ouest et du centre. « Aujourd'hui plus que jamais, il était temps du devoir de l'Union européenne et d'Expertise France que je représente aujourd'hui qui sont des partenaires de la République du Congo de vous témoigner leur solidarité en soutenant les efforts déployés par les ports de Brazzaville et de Pointe-Noire pour gérer et atténuer l'impact du coronavirus dans le cadre du projet Wecaps, un projet qui vise à améliorer la sécurité et la sûreté des ports d'Afrique de l'Ouest et du centre », a dit Christophe Girin.

Et d'ajouter : « Ainsi grâce à la mobilisation rapide de l'équipe Wecaps et de la direction de la coopération de sécurité et de défense française que je remercie chaleureusement, ce sont trois actions de soutien qui ont pu être proposées aux ports partenaires du projet, à savoir : la sensibilisation des acteurs portuaires grâce à un outil de partage de connaissance et d'enseignement à distance concernant le risque biologique avec un accent porté sur le coronavirus SARS-cov-2 et la maladie covid-19 associée, la rédaction d'un guide de bonnes pratiques au



profit des autorités du port et des personnels primo-intervenants qui doit leur permettre de définir les procédures opérationnelles au sein du port et enfin l'envoi d'un kit de maté-

riel de protection (thermomètre, tenues jetables, gants, lunettes de protection, protection respiratoires etc...) permettant la mise en place de gestes barrières afin de pour-

suivre ainsi les activités et d'assurer des missions de sûreté et de sécurité au sein du port. L'action d'aujourd'hui s'inscrit pleinement dans notre engagement à soutenir la reprise économique. C'est pourquoi je tenais à être présent avec vous au port de Pointe-Noire qui joue un rôle clé dans l'économie congolaise et qui est si important pour les pays de la sous-région. Avec l'appui du projet Wecaps, vous pourrez poursuivre les activités tout en étant sensibilisés, mieux informés et équipés pour faire face aux semaines et mois à venir ». Pour Séraphin Bhalat, ce don vient à point nommé puisqu'il permet aux personnels d'être mieux équipés pour aller en rade et faire le travail préalable à l'accostage des navires. « Le personnel n'étant pas

équipé, ce sont nos propres pilotes qui étaient obligés d'être à la rencontre de ces navires et qui assuraient les premiers contacts avec les équipages. Il a fallu donc les équiper pour qu'ils ne puissent pas s'exposer à la contamination des agents et ce don que vous nous faites va nous permettre de poursuivre avec ces mesures et de faire en sorte que notre personnel marin mais aussi sédentaire plus particulièrement les pilotes qui sont au front soient véritablement protégés », a-t-il indiqué. Et de remercier l'Union européenne d'avoir choisi le Congo parmi les sept pays d'Afrique centrale à bénéficier de ces dons et équipements : « Au-delà de ce projet, nous avons une subvention octroyée au Port autonome de Pointe-Noire pour la construction d'un port de pêche. Et au-delà même du port de pêche, qui va être construit pour des mesures liées à la facilitation et la simplification du passage de la marchandise pour un appui lié aux aspects environnementaux et pour nous, c'est une occasion de remercier cette coopération entre l'UE et notre pays et plus particulièrement l'UE et notre port. »





Toute l'actualité  
Du Bassin du Congo  
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo



LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER  
DE KINSHASA

## COUPE DU CONGO DE FOOTBALL

## Les chances de l'organisation s'amenuisent cette saison

La crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus a une fois de plus remis en cause l'avenir de la Coupe du Congo de football, instituée par décret n°85-1410 du 6 décembre 1985.

Dans sa communication faite le 20 juin sur le deuxième palier du déconfinement progressif, le Premier ministre, chef du gouvernement, n'a annoncé que la reprise des sports individuels des compétitions sans public de plus de cinquante personnes. Clément Mouamba a confirmé que l'interdiction des rencontres de sport collectif demeure en vigueur. Il faudra attendre la prochaine communication pour en savoir davantage.

Un coup dur pour les footballeurs, puisque mathématiquement le temps imparti ne permet plus à la Fédération congolaise de football (Fécofoot) d'organiser la coupe du Congo dans toutes ses phases (préliminaire jusqu'à la finale). Les finales de la Coupe du Congo (hommes et dames), faut-il le rappeler, ont toujours eu un caractère particulier en ce sens qu'elles sont placées sous l'autorité du président de la République. C'est d'ailleurs lui ou son représentant qui remet le trophée à l'équipe victorieuse d'autant plus que la compétition elle-même est inscrite dans le programme de célébration de la fête de l'accession du pays à l'indépendance.

#### La Coupe du Congo sera-t-elle inscrite cette année dans le même programme ?

La Fécofoot est en pleine réflexion pour trouver une solution



Etoile du Congo, le dernier vainqueur de la Coupe du Congo/Adiac

de rechange dès que le gouvernement va autoriser la reprise des sports collectifs. Selon les bruits de couloirs, la première idée qui pourrait lui venir en esprit est celui d'organiser à la place un match de gala qui pourrait opposer l'AS Otoho, le champion du Congo, à l'Etoile du Congo au vainqueur de la Coupe du Congo 2019. C'était l'affiche de la dernière finale de la Coupe du Congo et de la super coupe du Congo. En dehors de cette affiche, elle peut aussi explorer d'autres pistes pour déterminer l'affiche.

Pour l'instant, rien n'est sûr sur la décision que la Fécofoot va prendre. L'instance qui gère

le football national va sans nul doute se prononcer lors de sa prochaine réunion du comité exécutif qui sera convoquée d'ici peu. Encore faut-il qu'elle reçoive les assurances du gouvernement sur l'organisation de la rencontre. Dans le cas où la rencontre venait à être confirmée, elle ne donnera pas au vainqueur le droit de participer la prochaine coupe africaine de la Confédération. Avant même, la suspension des compétitions, l'avenir de la coupe du Congo faisait l'objet d'un débat. N'eût-été le coronavirus, la Confédération africaine de football avait prévu de

lancer ses compétitions (Ligue des champions et Coupe de la Confédération 2020-2021) au mois d'août. L'Etoile du Congo vainqueur de l'édition 2019 était assurée de représenter le Congo à la Coupe de la Confédération 2020-2021.

S'expliquant sur l'avenir de la coupe du Congo après le nouveau chronogramme de la CAF, le président de la Fécofoot, Jean Guy Blaise Mayolas avait indiqué, lors d'une interview accordée aux Dépêches de Brazzaville le 14 octobre 2019, que la Coupe du Congo va rester mais elle ne sera peut-être plus qualificative à une compétition

africaine. « Je crois que ce sera une décision fédérale. Par rapport à son organisation et sa finalité, nous serons en mesure de ne prendre que les deux premiers du championnat pour les engager en compétitions africaines. Là au moins, nous serons dans les normes de la Confédération africaine de football (CAF), parce que la Coupe du Congo se termine en août alors que courant ce mois, c'est le démarrage des compétitions de la CAF. Vu le calendrier qui a changé, je crois que la fédération va se prononcer le moment venu à propos », soulignait-il.

Depuis 1974, la Coupe du Congo a toujours révélé chaque saison un vainqueur. Ce sera donc pour la deuxième fois que la coupe du Congo ne désigne pas son vrai vainqueur. La première fois que sa finale ne s'est pas disputée remonte en 2010. Le match opposant l'AC Léopards à l'Etoile du Congo ne s'était jamais disputée pour une faute administrative. Rappelons que dans le palmarès de la Coupe du Congo, les Diables noirs sont les plus titrés avec huit trophées devant l'Etoile du Congo, l'AC Léopards (cinq) et le Club athlétique renaissance aiglons (trois)

James Golden Eloué

## TRIBUNE

## Juin 1997-Juin 2020 : 23 ans déjà !

L'association calendaire de ces mois et années n'est pas une méditation sur une période obscure. Le souvenir encore vivace dans la narration de ce que connut notre pays un certain 5 juin 1997 n'est pas qu'affaire d'historiens. Même si eux pourront, par la compétence historiographique avérée, laisser à la postérité une lecture de l'histoire du Congo dont les leçons serviront aux générations futures, d'autres qu'eux sauront aussi aider à apporter une part de cette mémoire transmissible qui crie : « Plus jamais ça ». Les acteurs d'aujourd'hui, dans la diversité de leurs rôles et fonctions, sont à la tâche pour cela. Après plus de deux décennies, nous pouvons affirmer que si le présent vient à manquer de passer, il laisse l'avenir en déshérence.

Les vingt-trois années qui se sont écoulées depuis le déclenchement de ce que l'on appelle communément « La guerre du 05 juin 1997 » marquent les chemins de l'histoire de notre nation. Celle-ci n'en finit pas de regarder de-

main avec l'espérance collée à l'action. Vingt-trois ans, dans l'histoire d'une nation, c'est peu, diraient certains. Mais pour la génération qui a connu les errements d'une jeune démocratie, les leçons qu'elle tire ne peuvent que la conduire à revisiter ses certitudes. Elle en sort renforcée à l'idée que nul ne choisit son histoire. Il l'assume, bon gré mal gré, en se forgeant une armure de marche vers la consolidation de la paix. C'est tout le sens de la marche que notre pays entreprend depuis lors sous la gouvernance du président Denis Sassou N'Guesso.

Evoquer ces souvenirs n'est en rien une sollicitation des dynamiques qui poussèrent les Congolais à basculer dans la violence meurtrière. L'histoire retiendra que n'eût été l'implication personnelle du président Denis Sassou N'Guesso à trouver une solution à cette crise, nul ne sait quelle aurait été l'issue de cette guerre. Notre pays regarde ce passé de douleur avec lucidité. Il sait que les mots et les choses qui l'ont conduit, à un moment donné, au bord du précipice ne disaient pas

assez ce qui a fondé le socle de notre vivre-ensemble. Si nous avons pu traverser cette vallée de larmes, c'est parce que nous pouvons encore nous abreuver à la source nourricière, ce profond sentiment d'appartenance à un pays, à une nation. Rien ne nous empêche, au point où nous en sommes, d'affirmer une telle vérité : notre mémoire s'enracine dans la réalité qui se construit jour après jour. Si juin 1997 demeure un tournant inoubliable de l'histoire politique et sociale de notre pays, c'est parce que cette date représente un ordre de choses qui remet tout en question. Les événements successifs qui ont aidé à raffermir le lien social participent de cette volonté de faire le tri entre ce qui unit et ce qui divise.

Ici, le choix est clair. Un pays, pour devenir une vraie nation, se tisse ses racines autour des traits d'identité qui convergent vers un même idéal. La construction nationale étant affaire de tous, il va de soi qu'elle ne peut reposer exclusivement sur des acteurs engagés dans l'action publique. Il exige de nous tous, filles et fils du Congo, de partici-

per à la pérennisation des acquis essentiels, à leur précieuse conservation pour la postérité.

Il n'est pas étonnant, dans cette perspective, que le souvenir de juin 1997 prenne parfois des airs de deuil et de mélancolie, de révolte intérieure ou d'incrédulité, de détermination ferme à vivre heureux. Au-delà du questionnement permanent somme toute légitime, l'acte de se souvenir est la voie par laquelle notre identité collective fait des choix sur ce qui constitue des valeurs à promouvoir. C'est en cela que la singularité de cet événement nous pousse à le maintenir vivant, comme un point qui éclaire les sentiers de nos vies. Pour mieux sauvegarder ce passé, au présent, il faut donner à cet événement sa signification qui instruit encore les témoins d'hier et les acteurs d'aujourd'hui à crier fort notre espérance. Nous passerons ainsi du souvenir de la guerre à la mémoire de la paix pour tous. Cette invite adressée aux Congolais d'aujourd'hui est l'insigne appel à répondre unanimement à la volonté de construire ensemble notre nation.

Bélinda Ayessa